

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 1^{er} novembre 2022: «Pour une ouverture à l'année de la plateforme TPG, jusqu'au démarrage des travaux du parc à la pointe de la Jonction».

16 août 2023

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 1^{er} novembre 2022. Elle a été traitée en commission le 14 novembre 2022 ainsi que les 27 février et 12 juin 2023 sous la présidence de MM. Rémy Burri et Didier Lyon. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Aurea De Toro, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

Voir annexe.

Séance du 14 novembre 2022

Audition de M. Silvio Albino, M^{me} Isabelle Toumi, M. Olivier Currat et M. Sebastian Suarez, du Forum pointe de la Jonction et pétitionnaires

M^{me} Toumi représente le Forum pointe de la Jonction; c'est un regroupement de huit associations. Ils ont distribué le deuxième manifeste aux commissaires sachant que cette aventure a commencé en 2009. Il y a eu une importante pétition en 2016. Ils ont fait une nouvelle pétition, «La pointe de la Jonction, c'est déjà un parc». C'est un espace public, un bien commun, l'espace est libre depuis plus de deux ans. Il n'y a plus de bus stationnés sur l'espace. Le cœur de cet espace a une dimension de 15 000 m², soit une fois et demie le parc Gourgas. C'est un espace public très important, notamment à l'échelle du quartier de la Jonction, qui est un des plus denses de la Ville et qui continue de se densifier sans création d'espaces publics, mais aussi à l'échelle de la Ville de Genève; on veut amener plus d'habitants, mais on ne veut pas créer plus d'espaces publics, sous-entendu que cela ne rapporte pas du point de vue immobilier.

Au sens du bien-vivre ensemble, ces espaces sont fondamentaux; notamment durant le Covid-19, ces espaces étaient très importants. Cela correspond à un besoin réel d'avoir plus d'espaces publics et toute l'année. Pourquoi toute l'année? Les usages se diversifient et le public est moins nombreux en hiver, mais

tout au long de l'année il y a diverses animations possibles sur cet espace privilégié, au cœur de la Ville. C'est pour cela que cette pétition revendique une ouverture à l'année. C'est le deuxième été consécutif où la Ville de Genève a organisé un espace d'animations sportives pendant la belle saison. Le site a été fermé le 9 octobre. M^{me} Toumi pense que c'est nécessaire de l'ouvrir toute l'année, mais aussi de garantir une occupation transitoire, en vue de préfigurer le futur parc en expérimentant plusieurs usages.

Ils ont créé un comité d'occupation transitoire (COT) qui chapeaute le Forum Point de la Jonction et les Jardins de la Jonction, réunissant plusieurs associations qui ont envie d'investir les lieux. Cela peut être des jardins ou d'autres activités en lien avec différentes populations, tant dans les domaines social, culturel ou artistique. On a également développé différentes animations en collaboration avec le Musée d'ethnographie (MEG) ou lors des Journées du patrimoine sur le thème des loisirs, etc. C'est pour dire qu'il est important de valoriser le lieu car il est de qualité, mais aussi parce qu'il répond à différents besoins.

La Ville a fait un appel à projets qui a été attribué à la société du Baroque qui, sous le nom «Spices» va développer un projet en 2023. Or les associations avaient fait une proposition. Elles effectuent un travail de bénévoles basé sur la participation et trouvent particulier de louer à une entité privée un terrain avec une affectation publique (même s'il relève du domaine privé d'entités publiques, l'Etat de Genève puis la Ville). C'est une manière de privatiser un site que de mettre le programme de la société en question, sachant que par ailleurs, pour protéger les aménagements, il y aura des barrières et un service de sécurité et de salubrité qui s'occupera des deux tiers du site parce qu'ils vont utiliser deux des trois couverts qui existent. Elle pense avoir dit l'essentiel.

Questions des commissaires

Une commissaire demande les retours qu'ils ont eus des membres des associations quant à l'espace occupé par les activités sportives. Est-ce que cela a été positif? Y a-t-il eu une bonne fréquentation? Quel est le bilan du projet Asphalté?

M^{me} Toumi indique que c'est M^{me} Barbey-Chappuis qui a fait ce bilan. Il y a eu 26 000 personnes qui sont venues cet été. C'était un bilan très positif en termes de pacification du lieu. Il y avait aussi un travail renforcé de la police municipale et les habitant-e-s. du quartier de Saint-Jean ont constaté qu'il y avait eu moins de débordements sonores. C'est l'une des problématiques du site. Il est configuré de telle manière que cela fait écho. Le COT partage ce bilan en partie seulement parce qu'il a soumis ce printemps un partenariat via une convention avec la Ville pour assurer la gouvernance et coordonner les différents projets du COT. Ils n'ont pas eu de retour sur la proposition. Plusieurs de ces associations avaient envie de développer certains projets, cela n'a pas été fait compte tenu de tracasseries

administratives et d'absence de moyens. Ils ont fait cette pétition pour reprendre la main sur l'usage de tout le site.

M. Albino indique que ce qui est paradoxal est que la Ville tire un bilan positif. Mais, en faisant la mise en concours, elle s'est privée de la possibilité de réitérer ces animations les prochaines années puisque l'espace sera occupé par le Baroque. On est déçu de la situation. Le collectif des associations a fait des propositions. Pour la plupart, ce sont des bénévoles. C'est sûr qu'ils n'ont pas vocation d'occuper l'entièreté de l'espace tout le temps. Ils ont eu une entente avec la Ville de Genève pour occuper le plus petit couvert, ce dont ils sont ravis. Mais si leur projet global avait été retenu et accepté par la Ville, cela aurait été totalement compatible avec la poursuite de ces animations estivales qui sont, par ailleurs, un besoin.

Ils sont dans l'incompréhension que la Ville de Genève ait fait ce choix quant à l'occupation de ces terrains alors qu'elle aurait pu en faire un usage bénéficiant au public. Les problèmes de nuisances sonores sur le quartier de Saint-Jean sont très importants. Si le Baroque paie 6000 francs par mois pour occuper l'espace, plus les frais de sécurité et de nettoyage (et les administrateurs de la société voudront très certainement se payer un salaire), il faudra donc faire du bénéfice. S'ils mettent le terrain à disposition d'autres entrepreneurs qui ont des food trucks, ceux-ci devront payer des loyers importants pour occuper cet espace.

Qui dit loyer important dit nécessité de vendre beaucoup de nourriture dans les trucks; il y aura une grande occupation des lieux, il y aura beaucoup de bruit et cela va résonner jusqu'à Saint-Jean. La Ville répond qu'à 21 h le site sera fermé. Cependant, on sait que, par exemple, le marché aux Grottes ferme à 18 h, mais les nuisances durent bien au-delà de la fermeture du marché. Ils sont dans l'incompréhension de ce qui a pu amener la Ville à mettre ces terrains dans les mains de cette société. Le fond est de dire que cet espace doit être affecté à un usage public et pacifié. Les choix faits ne sont pas ceux-ci. Ce qui sera fait, ce sera un espace privatisé. Ce qu'on entend de la part des habitants, c'est la crainte d'avoir le Village du soir numéro 2 s'installer sous le couvert à la Jonction.

M^{me} Toumi ajoute qu'ils proposent par exemple d'expérimenter comment refertiliser un sol (il y a une dalle en béton et du goudron); il faudra dégrapper le goudron et scier le béton. Cela prend du temps. Qui dit parc dit végétalisation. Il lui semble que cela soit le lieu idéal pour cela. Il faut du temps aux plantes pour pousser et en plus on doit préparer la terre pour qu'elles puissent pousser. C'est une des urgences et c'est cela aussi l'intérêt de faire une occupation transitoire avec une expérimentation sociale, etc. Ils sont conscients que cela est nouveau pour la Ville qui n'a pas l'habitude d'être dans le processus participatif de co-construction et de codécision, mais c'est ce qu'ils demandent.

Un commissaire aimerait des compléments sur la fermeture hivernale. Il lui semble qu'il y avait quelque chose en route l'hiver passé pour une activité, un

marché de Noël ou des animations pour enfants. Il demande aux pétitionnaires s'ils ont des retours.

M^{me} Toumi indique que les Marins d'eau douce (l'une des associations) avait prévu des animations pour Halloween et Noël, mais ils n'ont pas réussi à concrétiser les deux événements car le Service de l'espace public (SEP) de la Ville indique qu'il faut faire des demandes d'autorisation de l'usage de l'espace public. Ils ont déjà expliqué que c'était extrêmement lourd de faire une démarche ponctuelle pour chaque animation. Ils estiment que du moment où il s'agit d'un espace public et que ce sont des associations à but non lucratif qui veulent faire ces animations, ils doivent avoir une autorisation globale. A ce jour, aucune réponse positive n'a été reçue.

Le commissaire demande si la demande a été faite.

M^{me} Toumi répond que la demande a été faite en amont, car c'est trop lourd d'en refaire une pour une activité à chaque fois. Il n'y a pas eu de suite parce qu'il n'y a pas eu l'aval des services de M^{me} Barbey-Chappuis.

M. Albino annonce qu'ils feront une manifestation le 16 novembre sur place pour demander ce qui se trouve dans la pétition, pour dire qu'ils sont contre la privatisation afin d'illustrer les difficultés liées aux demandes de manifestations. Pour ce faire, il a dû déposer une demande d'autorisation pour la manifestation. Il n'a pas respecté les trente jours de délai, car les informations sont arrivées tard, et il devra donc s'acquitter d'un émolument majoré. Ce processus de demande d'autorisation est très compliqué. Il ne sait pas ce que contient la convention du Baroque, mais il imagine qu'il ne faut pas des demandes d'autorisations pour ouvrir chaque soir. Il ne comprend pas pourquoi les associations ne peuvent pas avoir une formalisation avec la Ville de même nature que celle qu'aura le Baroque bientôt. En signant une convention, ce sera beaucoup plus simple; dans l'hypothèse où une activité sort de ce cadre, on ferait une demande d'autorisation, mais si c'est pour faire des animations pour les enfants cela entrerait dans la convention de base. Il est professionnel, il est donc payé pour effectuer ce travail, mais les autres sont bénévoles. C'est un travail assez lourd. Aujourd'hui, cela devient des démarches hyper compliquées comparé à auparavant. Ils le font volontiers, car ils sont des professionnels, mais pour des personnes non professionnelles c'est beaucoup trop compliqué. La Ville pourrait fournir un effort d'accompagner les bonnes volontés des personnes qui ont envie d'amener des choses positives plutôt que de leur demander de s'aligner sur des choses qui sont très compliquées.

M^{me} Toumi indique que pour pouvoir sortir de l'ornière ils ont proposé une proposition de convention liant la Ville de Genève et le COT. A ce jour, il n'y a pas eu de réponse à cette proposition. Ils ont fait une charte des affectations transitoires pour donner l'esprit du projet et des règles communes. Ils travaillent de

manière collective, mais très souvent les autorités veulent avoir une personne à qui s'adresser. Ils revendiquent de travailler de manière collective.

Le commissaire a une autre question. Au niveau associatif, on évoque les Marins d'eau douce, mais ils ne font pas partie du Forum. Il dit qu'il y avait une autre association ayant évoqué des problèmes entre les associations.

M. Albino comprend de quoi il parle. Cela s'est produit l'année dernière. C'est le fruit de la non-conventionnalisation des usages. C'était une association, qui est une personne souhaitant ouvrir un bistrot. Dès le départ, ils insistent sur le fait que les associations qui sont sur place doivent s'inscrire dans une démarche qui n'est pas celle de vendre les choses, il ne faut pas mercantiliser l'espace et l'association en question n'avait pas de but compatible avec cette idée. Le Forum pointe de la Jonction est plus sur le côté militant pour défendre l'usage de cet espace public comme un parc. Les Jardins de la Jonction sont sur le terrain. Depuis plusieurs années, le Forum pointe de la Jonction organise au moins une fois par année des Forums citoyens, lors desquels ils invitent les magistrats à venir parler à la population de l'avancée des projets, etc. Le prochain sera le 12 décembre. Ils ont l'intention d'inviter les magistrats de la Ville pour parler de la question du parc.

M^{me} Toumi indique que l'invitation aux magistrats a déjà été envoyée.

M. Suarez indique que les Marins d'eau douce ont donné l'idée des potagers sur place. Les trois associations, membres des Jardins de la Jonction, sont organisées par une charte. A la base de la pétition, c'est la question de l'espace public, mais aussi les activités qu'on fait pendant l'été: il y a eu 6500 personnes sur place durant les activités organisées par le collectif, certaines en partenariat avec le MEG, par exemple. Il y a eu La ville est à vous sur place aussi en partenariat avec des associations du quartier. Ce sont des activités à vocation d'éducation comme renaturaliser le sol ou comprendre comment les arbres peuvent participer à cet écosystème. Ces sortes de réflexions, ils veulent les mener collectivement sur place. Ils ont besoin des conditions que demande cette pétition. Comment les personnes sur place veulent préfigurer le futur parc? C'est important pour eux, parce que c'est une démarche nouvelle et novatrice dans la Ville. On est habitué à avoir une idée de l'administration qui fait appel aux professionnels pour faire un chantier et ouvrir un espace. Ils sont dans une démarche contraire: sur place, ils veulent ouvrir les activités qui peuvent donner une idée de comment on peut aménager l'espace. C'est le cœur de la pétition. Le projet de l'Asphalte a amené beaucoup de gens et les gens ont connu l'espace grâce à ce projet de la Ville. Cela ne peut pas être pérenne. C'est un espace unique dans la Ville, avec la rencontre des deux rivières; le paysage est magnifique. Les activités sont orientées pour trouver des liens sur ces différents sujets. Ils proposent une occupation temporaire à l'année en faisant une démarche à l'inverse.

M^{me} Toumi précise que l'occupation temporaire à l'année dont parle M. Suarez est une occupation certes transitoire, mais dans le but de faire advenir le futur parc de la pointe de la Jonction. De fait, elle s'inscrit de manière permanente.

Une commissaire soulève que les pétitionnaires ont parlé de planter des arbres, mais sur ce terrain il y a de l'amiante.

M^{me} Toumi répond qu'il n'y a pas d'amiante sur le terrain, mais le sol est diversement pollué et contaminé. Les autorités (l'Etat et la Ville) doivent s'accorder pour dépolluer le site. Tous les espaces ne sont pas pollués de la même manière.

M^{me} Toumi indique que c'est un terrain totalement artificiel. Il a été gagné sur l'eau par des remblais de différentes natures et occupé par des activités plus ou moins polluantes. C'est une responsabilité collective et il faut l'assumer. Il faut se donner les moyens pour rendre ce terrain fertile, donc pas empoisonné si possible. Il y a plusieurs manières de fertiliser un sol.

La commissaire demande si les contacts entre les pétitionnaires et la Ville sont bons, s'il y a une bonne écoute de la Ville.

M^{me} Toumi répond qu'ils ont différents types de contacts avec la Ville. Ils ont des séances qui initialement étaient de coordination, à présent ce sont des séances d'informations une fois par mois. Le climat n'est pas au beau fixe. Vendredi dernier, il y avait un comité de pilotage qui réunissait des acteurs de l'Etat, de la Ville et du Forum, c'est la grande coordination entre les deux entités responsables de ce site en devenir et, eux, ils sont invités depuis le début en tant qu'observateurs. Il y a encore d'autres réunions ciblées.

La commissaire demande avec quel service ils sont en contact – le Service des espaces verts, le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité?

M^{me} Toumi répond qu'au niveau de la Ville ils ont des contacts avec M^{me} Perler, M^{me} Barbey-Chappuis et M. Gomez. Au niveau de l'Etat, ils ont des contacts avec le Département des infrastructures de M. Dal Busco et avec le Département du territoire, soit M. Hodgers.

M. Albino rappelle qu'il y a deux questions très importantes autour de ces sites. Le projet de parc est une question qui demande un plan de site qui retarde beaucoup les travaux. Tous cela est piloté chez M^{me} Perler. Pour ce qui est de l'occupation transitoire, ils en parlent avec M^{me} Barbey-Chappuis. Cette pétition concerne plus le département de M^{me} Perler.

M^{me} Toumi ajoute que la pétition concerne M^{me} Perler car ils ne veulent plus demander l'avis du SEP; ils ne sont plus forcément en lien avec le département

de M^{me} Barbey-Chappuis. On leur a imposé cette séparation des tâches, mais ce n'est pas toujours facile et cela démultiplie les difficultés. Ils sont pressés par le temps. Ils ont démarré en 2009, on est en 2022! La Ville n'a toujours pas acheté ce terrain alors qu'il y a eu un Forum citoyen il y a quatre ans où les autorités se sont engagées, notamment avec la promesse de vente du terrain.

La commissaire demande si le but de la pétition est d'obtenir un parc.

M^{me} Toumi indique que le but de la pétition est l'ouverture à l'année de cet espace public, futur parc.

M. Albino indique qu'il y a deux visions de la sécurité entre lesquelles il faut faire un choix. On peut garder les grillages, mettre des Securitas, etc.; cela coûte très cher et cela donne une atmosphère pas très sympathique. Pour eux, la vision de la sécurité est différente: il y a de la sécurité parce que l'espace est occupé par des activités. Il y a un contrôle social qui fait qu'il ne se passe pas n'importe quoi. Le projet ne pourra pas voir le jour avant plusieurs années, donc la question de l'occupation transitoire est très importante! En tant qu'association, on aimerait avoir une sécurité des lieux qui est assurée par la simple présence des activités. Cela ne veut pas dire que la police municipale n'effectuerait pas son travail. Une présence par les associations semble plus positive et, au prix que cela coûte, beaucoup moins chère pour la Ville que de mettre des Securitas sur les lieux. La maison de quartier a mené un projet comme cela au-dessus du centre artisanal, à la rue du Vélodrome, où ils ont été approchés par les concierges parce qu'ils se plaignaient que c'était un lieu qui faisait peur, les enfants n'allaient pas y jouer, etc. Ils ont effectué un travail avec les habitants pour réoccuper l'espace, pour l'améliorer esthétiquement, et les habitants venaient leur dire qu'ils se sentaient plus en sécurité. C'est une approche de la sécurité qui est plus au bénéfice de la population. La Ville pourrait faire l'effort de tenter le coup. Si cela ne marche pas, alors on peut appliquer une approche plus sécuritaire. Mais il faut se donner la possibilité d'essayer!

La commissaire a compris que dans le projet il y a des associations du quartier qui ont collaboré pour l'ouverture à l'année de la plateforme. Le monde associatif est un monde de bénévoles et ce n'est pas toujours facile. Elle se demande si cela n'est pas un peu ambitieux de penser qu'on puisse faire cela que par des associations.

M^{me} Toumi indique que ce ne sont pas uniquement des associations des habitants de quartier, le champ est plus large. En revanche, la condition pour participer était d'avoir un intérêt direct et de répondre à la charte en valorisant le lieu avec un certain esprit. C'est cela qui fait que tout type d'association peut adhérer au FPJ ou au JdJ. Quand les projets existent, cela appelle d'autres projets.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, au moment où on peut entrer dans un site pour développer quelque chose, on a souvent trop de choses plutôt que pas assez. Il faut nous laisser la possibilité d'investir le lieu pour faire un bilan ensuite. Ils demandent ce droit à l'expérimentation.

Un commissaire demande quand la convention a été proposée à la Ville.

M^{me} Toumi indique que la convention avec la Ville a été formalisée ce printemps.

Le commissaire demande s'il est possible d'avoir une copie du document.

M^{me} Toumi répond par l'affirmative. Elle indique qu'ils ont eu un accusé de réception de ladite convention, c'est tout.

Un commissaire a une question de timing. Le Conseil municipal a voté 5,5 millions de crédit pour le projet global. Près d'un million a été destiné à la réalisation en co-construction avec les associations. Est-ce qu'il y a un lien entre le vote du crédit et la collecte de signatures?

M^{me} Toumi dit qu'il y a un rapport, mais pas un rapport direct. Le moment où on dit co-construction, c'est pour le futur parc, sachant que les recourant-e-s ont obtenu gain de cause en juin 2018 et qu'il y a une interdiction de déposer tout type d'autorisation de construire jusqu'à l'adoption du plan de site. On ne peut pas intervenir dans le sens d'une construction, même pour une chose minime, Ce budget ne sera effectif que quand on entrera dans le vif du sujet en termes de chantier. Cette pétition s'inscrit dans l'intervalle. En termes de budget, il y a le budget participatif attribué au groupe Aidec, qui effectue un travail de coordination précieux, mais ce n'est pas formellement de la co-construction. Cette question n'est pas réglée pour le moment.

Le commissaire demande si le vote a été le déclencheur de la pétition.

M^{me} Toumi répond par la négative. Elle ajoute que c'est plutôt le fait de ne pas avoir eu de réponse aux propositions concrètes qui ont été faites.

Discussion, suite des travaux et vote éventuel

Le président demande s'il y a des propositions d'auditions.

Un commissaire propose l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis et du ou de la responsable du SEP.

Le président demande s'il y a une opposition à ladite audition.

Séance du 27 février 2023

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel au DSSP

M^{me} Barbey-Chappuis commence avec quelques propos introductifs.

Le contexte

En juin 2020, le DACM a sollicité le DSSP afin de ne pas laisser le site de la Jonction sans occupation, après le départ des TPG et en attendant le début des travaux du futur parc qui devrait voir le jour sur ce site. En octobre 2020, les TPG quittent le site. En mai 2021, il y a la signature d'une convention de mise à disposition entre les TPG, prêteurs, et la Ville de Genève, emprunteur. Pour la Ville de Genève, c'est M^{me} Perler qui est signataire de la convention. En mai 2021, le Conseil administratif a validé l'appel à projets concernant le projet d'occupation temporaire «Halles de la Jonction». En été 2021, toujours dans la perspective de ne pas laisser le site vide, le DSSP a mis en place un projet de sports urbains. C'était une version modeste, car ils ont mis cela en place avec les moyens dont ils disposaient étant donné que ce n'était pas prévu dans le projet de budget. Cela a très bien fonctionné, il y a eu une occupation positive du lieu. Le DSSP avait mis en place une surveillance du site.

En juillet 2021, le Conseil administratif a validé la proposition du jury, composé de collaborateurs de tous les départements municipaux, pour le projet d'occupation temporaire «Halles de la Jonction». C'est le projet du Baroque (devenu par la suite Spices SA) qui a remporté cet appel à projets. Suite à des événements découverts dans la presse, il s'est avéré que Spices SA avait une procédure pénale en cours dont le Conseil administratif n'avait pas connaissance au moment de la décision d'attribution du projet.

En février 2021, le Conseil administratif a donc révoqué sa décision d'attribution au Baroque Groupe/Spices SA. Ce fut le début d'une procédure judiciaire entre le Baroque Groupe/Spices SA et la Ville de Genève. Dans l'intervalle, toujours dans le but de ne pas laisser cet espace vide, le DSSP a proposé le projet de sports urbains nommé l'Asphalte, plus ambitieux que celui de la première année, car il a utilisé les budgets «mairie» et il a sollicité le soutien d'une fondation privée. En septembre 2022, il y a la décision de la Chambre administrative de la Cour de justice du Canton de Genève (CACJ), qui a déclaré recevable le recours du Baroque Groupe/Spices SA. La CACJ a annulé la révocation de la Ville de Genève et cette dernière a dû reprendre les discussions avec les porteurs du projet des Halles de la Jonction.

Les particularités du site

La première particularité est qu'il convient de mettre en évidence le régime foncier. Les Halles de la Jonction sont situées sur du domaine privé cantonal. Le Canton est propriétaire foncier et a mis ses parcelles à disposition des TPG, par le biais d'un droit de superficie. La Ville de Genève est emprunteuse du terrain et dispose d'un droit d'usage de ces parcelles. Autrement dit, la Ville peut être considérée comme étant «sous-locataire» de ce site.

La deuxième particularité de ce site est qu'il y a une forte implication du milieu associatif avec les associations qui sont membres du Forum pointe de la Jonction, qui est impliqué dans une démarche participative de l'aménagement définitif du futur parc. Toutes ces discussions sont pilotées par le DACM, car on parle du projet définitif du parc. Au sein du Forum pointe de la Jonction, il y a différentes associations, ARVe, le Canoë club, différents collectifs... En tout, les associations sont au nombre de huit, rassemblées en une association faitière. Il y a également les Jardins de la Jonction qui a rejoint le Forum pointe de la Jonction.

La troisième particularité du site est la division de l'espace. Le Conseil administratif a pris la décision que la halle 1 était à disposition du Forum pointe de la Jonction et des Jardins de la Jonction. Tout cela est sous la responsabilité du DACM qui a donné un mandat d'accompagnement à l'Aidec.

M. Kerguen ajoute qu'il y a un mandat donné de la part du DACM à l'Aidec. Il y a un coordinateur pour accompagner les associations dans la démarche participative.

M^{me} Barbey-Chappuis poursuit sur les particularités du site en disant que l'usage des halles 2 et 3 sera réservé au lauréat de l'appel à projets lancé par la Ville de Genève, c'est-à-dire le Baroque Groupe/Spices SA.

La quatrième particularité, ce sont les nuisances sonores. Les couverts de la Jonction font office de caisse de résonance. Elle a eu l'occasion de monter sur les falaises de la Jonction, en compagnie de la police municipale et elle a remarqué que le bruit provenant du sentier des Saules était saisissant. En outre, il y a de nombreux habitants de Saint-Jean qui se sont plaints du bruit des personnes qui étaient sous le couvert et cela a poussé le DSSP et le DACM, dès 2021, à fermer le site la nuit à partir de 21 h, car c'était un lieu de regroupement, même de rave party.

La cinquième particularité est la salubrité. Ce terrain n'appartient pas à la Ville, il appartient au domaine privé cantonal. La Voirie ne s'en occupe pas, mais elle a effectué des passages à titre exceptionnel.

Concernant la convention entre les TPG et la Ville, l'article 7 mentionne les questions d'entretien. C'est à la Ville de supporter les frais ordinaires d'entre-

tien et de sécurité de la surface occupée et des installations et c'est aussi à elle de maintenir le site en état conforme à l'usage convenu. Tout cela implique des coûts d'entretien et de sécurité importants. Toutes décisions prises par les autorités compétentes seront respectées par la Ville. C'est important de surveiller le site. A l'été 2021, les TPG ont quitté la halle et les nuisances sonores liées à un attroupement de personnes ont augmenté de façon exponentielle. En juin 2021, il y a eu une rave party sur le site. Ils ont reçu beaucoup de plaintes de riverains de Saint-Jean; ils subissaient des vociférations et de la musique jusqu'à 3-4 h du matin. Ces nuisances provenaient du sentier des Saules et des Halles de la Jonction. Les usagers de l'entrepôt croient que le lieu est isolé, or ce sont des vraies caisses de résonance. La rave party a nécessité l'intervention de la police. Des centaines d'habitants ont été touchés par les nuisances. Le DSSP a mandaté une entreprise de sécurité privée pour assurer la surveillance de ce site la nuit; dès que la surveillance a commencé, les doléances des voisins ont cessé. Il y a la nécessité d'avoir une présence vingt-quatre heures sur vingt-quatre sur ce site.

Dans le cadre du projet de l'Asphalte, le département a préféré faire appel à des médiateurs pour la journée, plutôt qu'à une entreprise de sécurité privée. Il s'agit de l'association Ricochet. Le bilan tiré du projet de l'Asphalte démontre très clairement le besoin que ce site soit surveillé, par des médiateurs en continu la journée pour pacifier le site, et par une entreprise de sécurité privée la nuit (la police municipale ne pouvant pas rester à demeure compte tenu des autres missions qu'elle doit effectuer). Il y a eu de nombreuses bagarres sur le site. Lorsque le projet de l'Asphalte a été mis en place, les riverains ne se sont plus plaints. Pour assurer un service de médiateurs et de la sécurité privée, cela représente un coût conséquent non négligeable. Entre juin et octobre 2022, cela a coûté près de 150 000 francs. La police municipale ne peut pas le faire, car elle a d'autres missions. Encore plus récemment, en décembre 2022, il y a eu une manifestation non autorisée, organisée sur le site. La police cantonale n'est pas intervenue, car elle a jugé qu'il ne fallait pas envenimer la situation, mais le résultat est que la quasi-totalité du grillage a été coupé, voire arraché, et le service du piquet du Service logistique et manifestations (LOM) a dû intervenir après le départ des manifestants pour sécuriser le lieu et l'AGCM a dû reconstruire la barrière le surlendemain.

La CACJ a donné raison aux lauréats et, dans le courant de l'été 2023, ce site va être ouvert, car il y aura le projet des Halles de la Jonction, qui répond aux demandes d'ouvrir le site. La halle 1 sera à disposition des associations pour mener les projets qu'elles souhaitent, sous la supervision du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM). Différents travaux d'aménagement doivent en principe être encore effectués avant le début du projet des Halles de la Jonction au niveau de l'électricité et de l'eau; le DACM travaille sur le planning des travaux. Dès qu'ils seront au clair sur le planning des travaux,

il sera possible de décider de la date d'ouverture; ce sera dans le courant de l'été. D'ici là, il n'est pas opportun d'ouvrir ce site, mais il le sera d'ici à quelques mois.

L'expérience des deux dernières années a montré qu'il fallait un système de sécurité et de salubrité, pour éviter les nombreuses nuisances auxquelles les riverains ont été confrontés. L'avantage d'être passé par l'appel à projets, c'est que les coûts de sécurité et salubrité seront pris en charge par le prestataire ayant remporté l'appel à projets (en l'occurrence, le Baroque Groupe/Spices SA). Cela ne sera pas à la charge de la Ville. Les associations membres du Forum n'ont pas les moyens financiers pour couvrir les frais de sécurité et de nettoyage de ce site, car il s'agit d'associations bénévoles. La Ville a fait en sorte que le site puisse être traversé par le Canoë club, car il en a besoin pour accéder à ses activités. Il n'y a pas de difficultés de ce côté-ci pour lui, car il possède une clé.

En résumé, c'est un site sensible. Il a un beau potentiel, mais un espace vide attire des occupations non voulues. Il faut utiliser ce site de façon positive. Cela va être le cas avec le projet des Halles de la Jonction et cela permettra à la halle 1 d'être à disposition pour les associations comme cela avait été convenu. Les demandes de la pétition vont être mises en œuvre. La seule différence, c'est que dans la pétition, on demande une ouverture à l'année, ce qui n'est pas possible pour les raisons précitées (sécurité, salubrité à assurer). Le projet des Halles de la Jonction fermera de décembre à février ces trois prochaines années. M^{me} Barbey-Chappuis précise que ce sont de toute manière trois mois où le site est inhospitalier et durant lesquels aucune activité ludique ne peut être menée dans de bonnes conditions. C'est très humide et il fait très froid en plein hiver.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si la Ville a recouru contre la décision de justice.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que non, tout en précisant qu'une analyse a été faite et que les chances de gagner ont été jugées trop faibles.

La commissaire poursuit en demandant si l'occupation des Halles est limitée dans le temps.

M^{me} Barbey-Chappuis confirme. L'occupation est limitée à trois ans. Cela fonctionne par un appel à projets, et ensuite il y aura un nouvel appel à projets. Si les travaux du parc (projet définitif) devaient prendre des années de retard, il faudrait relancer un appel à projets pour des années supplémentaires.

Une commissaire a compris que la nuit ce ne serait pas ouvert.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que le site sera fermé à partir de 21 h.

La commissaire a également compris que la sécurité des halles 2 et 3 doit être assurée par le lauréat, mais s'il ferme à 21 h et qu'après il y a des nuisances elle se demande si cela devient un problème de la Ville.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que oui. Cela fait quelques mois que le site est fermé et cela fonctionne bien. Ils n'ont pas eu de problématiques particulières. Le fait que ce soit fermé a arrêté les nuisances sonores. C'était assez flagrant, la différence, dès le moment où ils ont mis une présence en continu la journée et une fermeture le soir.

La commissaire comprend que la halle 1 sera attribuée au Forum pointe de la Jonction.

M^{me} Barbey-Chappuis indique que le DACM chapeaute la halle 1, attribuée au Forum pointe de la Jonction, pour mener les projets et la personne mandatée par le DACM (un représentant de l'AIDEC) fait lien entre le DACM et le Forum.

La commissaire demande s'il n'y aura pas de problème de nuisances de leur part.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que c'est le même horaire de fermeture pour tous les occupants.

La commissaire demande, concernant la halle 1, si le Forum de la Jonction doit assurer la sécurité et la salubrité.

M. Kerguen répond que le site est grillagé. Pour les halles 2 et 3, c'est le Baroque Groupe/Spices SA qui aura la charge de la sécurité et de la salubrité. La halle 1 ne sera pas sous la gestion du Baroque, mais de l'Aidec, soit le coordinateur mandaté par le DACM qui accompagne les associations du Forum. A ce titre, ils seront responsables de ce qui se passe sur ce site.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que le DACM a prévu des médiateurs dans la proposition PR-1508 pour faire en sorte que le site soit le plus apaisé possible.

La commissaire se souvient que, lors de l'audition des pétitionnaires, ceux-ci ont laissé entendre qu'il y avait des divergences avec la Ville. Elle demande si cela s'est apaisé.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il y a une certaine déception des associations de passer par cet appel à projets et à propos de l'attribution qui en a été faite. Aujourd'hui, la décision prise par le Conseil administratif est ainsi. Il y a tout de même un joli potentiel avec la halle 1. C'est très grand. Elle a le sentiment que cela permet aux associations de mener tous les projets qu'elles ont envie de mener. L'été dernier, la Ville a été très investie sur les halles 2 et 3. Il y a également eu une collaboration satisfaisante avec la halle 1, notamment entre les médiateurs du projet de l'Asphalte et les usagers de la halle 1. Elle peut conce-

voir qu'il y ait une déception. Elle pense qu'il faut que chacun fasse un pas dans la direction de l'autre.

Une commissaire demande en quoi consisteront les activités de Spices SA. En effet, on pourrait craindre un débordement sur l'espace après la fermeture, car cela va attirer du monde.

M^{me} Barbey-Chappuis indique qu'il y aura des activités pour les familles, des activités sportives, la possibilité de consommer des produits locaux dans les halles 2 et 3. Ce ne sera pas uniquement un *street food festival*. L'idée est d'être dans l'esprit des lieux. On pourra aussi se restaurer à des tarifs accessibles. La Ville surveillera cela. Elle veillera à ce que les tarifs soient accessibles.

La commissaire demande ce qu'il en est des sanitaires.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il y avait un container avec des sanitaires. Cela restera. Le concept de salubrité inclut aussi ces aspects-ci.

Une commissaire est restée sur le texte de la pétition. Quand on lit la pétition, on ne parle pas de halles. Elle se demande s'il faut lire entre les lignes et interpréter la pétition comme concernant l'intégralité des halles ou si le problème est réglé étant donné que la halle 1 est mise à disposition des associations.

M^{me} Barbey-Chappuis informe qu'aujourd'hui il y a un site dont les accès ne peuvent être gérés que d'une façon globale. Il y a un accès: soit c'est tout le monde, soit ce n'est personne. La position de la Ville est qu'il faut que le site soit occupé, qu'il y ait un projet avant d'envisager une ouverture tout au long de la journée. Cela sera le cas dans quelques mois avec les Halles de la Jonction sous les halles 2 et 3. La halle 1 sera aussi disponible pour les associations. Il faut poser la question aux associations, mais elle imagine que le souhait des associations était d'avoir les trois halles, mais c'est immense et cela aurait été difficilement gérable pour des associations qui sont bénévoles. Il faut une présence à demeure. Le vide attire très vite des activités qu'on n'a pas envie de voir dans un site assez sensible. Même pour la Ville, cela a engendré des coûts importants. Pour les associations, la halle 1 a un joli potentiel.

La commissaire indique qu'à l'été 2016 l'association avait clairement exprimé qu'elle voulait s'approprier l'espace. Entre l'été 2016 et juillet 2021, il y avait un nombre conséquent d'années pour organiser quelque chose avec la population. Elle les questionne sur le choix de faire un appel à projets. Est-ce qu'on n'aurait pas pu envisager une participation citoyenne? Pourquoi a-t-on fait un appel à projets? Et *quid* des critères?

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'elle ne peut pas parler pour la période précédant l'année 2020, car elle n'était pas encore en fonction. En 2020, on est en

plein Covid-19, il n'y a aucune manifestation. Le début des activités possibles était l'été 2021, avec le départ des TPG agendé à fin 2020. Il faut poser la question à ses prédécesseurs. Le DACM est venu voir le DSSP à l'été 2020 parce qu'il ne souhaitait pas laisser le site de la Jonction vide, car il y avait la perspective du départ des TPG. Le DACM est venu voir le DSSP car il a la charge de l'occupation provisoire et a dit qu'il serait bien, vu la grandeur du site, de réfléchir à un appel à projets, notamment pour respecter la loi sur les marchés publics. On ne peut pas attribuer un espace convoité au potentiel important sans passer par un appel à projets. Depuis 2019, cela se fait systématiquement de cette manière. Elle pourra transmettre les critères à la commission.

Elle ajoute qu'avant de lancer l'appel à projets, le DSSP a posé la question aux habitants s'ils souhaitaient être dans le jury ou postuler pour exploiter ce lieu (étant entendu qu'il n'était pas possible d'être à la fois dans le jury et d'être candidat pour exploiter le lieu). M^{me} Perler et elle-même ont reçu le Forum pointe de la Jonction en 2020, en lui disant qu'ils allaient lancer un appel à projets. S'il était dans le jury, il ne pouvait pas postuler, car il y aurait eu un conflit d'intérêts et inversement s'il postulait il ne pouvait pas être dans le jury. Le Forum a répondu qu'il ne souhaitait pas être dans le jury mais qu'il souhaitait postuler. Il a participé à l'appel à projets. Il y a eu un jury composé de différents collaborateurs de tous les départements de l'administration, sur une base de cahier des charges définie avec des critères énoncés de manière très claire. La décision du jury a été suivie par le Conseil administratif. C'est pour cette raison que les habitants n'ont pas été intégrés dans le jury.

La commissaire remarque que le fait que la sécurité et la salubrité ne soient pas aux frais de la Ville mais des lauréats exclut pas mal de candidatures. Pour la halle 1, la journée il y a la coordination de l'Aidec et la nuit c'est financé par la Ville, pour l'instant.

M^{me} Barbey-Chappuis rappelle qu'à partir de 21 h c'est fermé. Il y a des rondes.

La commissaire demande si les rondes sont financées par la Ville.

M^{me} Barbey-Chappuis confirme.

La commissaire demande si cela sera le cas lorsque le Baroque Groupe/Spices SA aura débuté son projet.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que non. En principe, c'est le Baroque Groupe/Spices SA qui sera responsable d'assurer la sécurité de ce site, notamment la nuit.

La commissaire a compris que la Ville pourra exercer un contrôle sur les tarifs de consommation possible.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que c'est dans le cahier des charges que les prix doivent être accessibles. Il faut notamment qu'une boisson non alcoolisée soit

moins chère que la première boisson alcoolisée, dans tous les appels à projets. Il y a aussi la possibilité de retirer l'attribution si le cahier des charges n'est pas respecté. Les occupants des Halles de la Jonction sont conscients qu'ils seront scrutés et regardés.

M. Kerguen énonce les critères de l'appel à projets (qui sont disponibles librement): l'originalité et la solidité du concept globale; la convivialité de l'atmosphère et l'intégration du concept au site; la favorisation des partenariats locaux avec les associations, les artisans, les commerçants et producteurs de la région, en vue de proposer à la vente nourriture, boissons et objets locaux, à des prix raisonnables; l'expérience du candidat dans l'organisation de manifestations et l'adéquation du projet aux valeurs prônées par la Ville, notamment le respect de l'environnement, la promotion de la diversité et le développement durable.

Un commissaire soulève qu'une des plaintes des pétitionnaires était la lourdeur administrative pour chaque manifestation. Qu'en sera-t-il lors de la nouvelle organisation? Devront-ils faire une demande particulière ou cela passera par l'Aidec?

M^{me} Barbey-Chappuis informe que du côté de la Ville il y a des contraintes et du côté des associations également. Du côté de la Ville, pour toute manifestation, ils ont besoin d'avoir une demande d'autorisation pour avoir un responsable de la manifestation au cas où il y aurait un problème. C'est demandé à toutes les associations. Ils ont eu des discussions avec le Forum qui demandait d'avoir une autorisation pour différents projets. Du côté de la ville, on disait que si ce sont des projets différents, on a besoin d'avoir un responsable. C'est important. Lors de la dernière rencontre avec les associations, elle a entendu cette préoccupation. Ce que la Ville demande au Forum, elle le demande à toutes les associations. Cela passe par le SEP, c'est online, très facile. Ensuite, l'autorisation est délivrée de manière automatique. Cela peut paraître lourd pour les pétitionnaires, elle le concède, mais la Ville a besoin d'un responsable.

Le commissaire demande le montant d'un émolument et s'il est augmenté fortement pour une demande tardive.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que l'émolument de base coûte 60 francs. Il y a des demandes de gratuité qui peuvent être accordées. Si c'est public, gratuit pour la population, les organisateurs et organisatrices reçoivent la gratuité.

Le commissaire comprend qu'il n'y a pas de solution de ce côté-ci.

M^{me} Barbey-Chappuis pense qu'il faut encore des discussions pour trouver des modalités de fonctionnement pour les uns et les autres. Il faut qu'ils soient conscients des contraintes de la Ville.

Un commissaire reprend la question concernant les appels à projets. Dans l'arrêt de la CACJ, il est indiqué qu'il y a eu quatre soumissions, dont une écartée

immédiatement et deux insuffisantes. Il se demande si le Conseil administratif a opéré un choix par défaut.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que non. Le jury, composé de représentants de tous les départements et qui a effectué une analyse objective sur la base de critères pré – établis, était convaincu que le projet en question répondait aux critères. Mais il est vrai qu’il n’y a pas eu autant de candidatures que ce qu’ils auraient pu espérer. Selon elle, cela tient à la grandeur du site et du fait que cela a été lancé pendant la période du Covid-19, durant laquelle régnaient plein d’incertitudes. La Ville avait cet impératif de ne pas laisser le site vide après le départ des TPG. L’élément de la grandeur de l’espace et la période du Covid-19 font qu’il y a eu peu de candidatures. Ce n’est pas un choix par défaut, car c’est un projet qui répondait aux critères, autrement ils auraient relancé un appel à candidatures. Le Conseil administratif a suivi l’avis du jury.

Le commissaire comprend qu’il y a eu une candidature immédiatement écartée, deux incomplètes et qu’il y avait un candidat valable, qui a été retenu. Il retient que la taille du site est ce qui pouvait poser de problème. Il se demande s’il y avait d’autres éléments qui excluaient les potentielles candidatures.

M^{me} Barbey-Chappuis pense que c’est une conjonction de facteurs. Ils ont lancé cela fin 2020. C’était difficile de se projeter en raison du Covid et cela a certainement refroidi des porteurs de projets. C’était la première fois que l’appel à projets a été lancé pour un site aussi grand. On apprend toujours. Aujourd’hui, ils feraient peut-être autrement. En l’espèce, le Conseil administratif a validé le lancement de cet appel à projets. Le Conseil administratif a validé le fait de scinder l’espace, car il est important que les associations aient un espace. Pour le reste, c’étaient des coûts très conséquents. Elle espère que le projet répondra aux attentes de la population. Dans trois ans, on fera le bilan.

Le commissaire relève qu’il y a eu un appel à candidatures, en date du 29 avril 2022, pour un food truck. Il se demande ce qu’il en est.

M^{me} Barbey-Chappuis indique que cet appel à projets avait été lancé pour avoir un food truck dans le cadre du projet temporaire de l’Asphalte, mais que cet appel à projets n’a rien donné. Une candidature a été déposée, mais elle ne répondait pas aux critères et elle n’a donc pas été retenue.

Le commissaire demande s’il est possible d’envoyer les deux appels à projets avec les détails à la commission des pétitions.

Une commissaire demande si les activités sportives proposées par la Ville seront maintenues.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que non, pas en tant que telles. Le projet de l’année dernière est le projet d’année de mairie. Ce projet ne reverra pas le jour

au vu de la décision de la CACJ qui dit que le projet du lauréat doit prendre possession des halles 2 et 3. Il y aura des éléments sportifs maintenus, mais elle n'a pas encore le détail.

La commissaire comprend que c'est encore très vague.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'elle n'a pas les réponses, car elle n'est pas dans les discussions.

M. Kerguen assure qu'une partie des installations présentes l'été dernier seront en principe reproposées dans le cadre du projet proposé par Spices SA.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute qu'un stand avec des fruits et légumes, un espace buvette et restauration et d'autres types d'activités pour les familles seront proposés. C'est pour cela que le projet a séduit le jury, car il semblait positif et dans l'esprit du lieu.

Séance du 12 juin 2023

Discussion, suite des travaux et vote éventuel

Le président met au vote le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-479, qui est accepté par 12 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 1 MCG, 1 UDC) et 2 abstentions (PLR).

Annexe: pétition P-479

P-479



Mmes et MM les Conseillères
et Conseillers Municipaux
de la Ville de Genève

Genève, le 19 octobre 2022

Mmes et MM les Conseillères et Conseillers Municipaux

Le Forum Pointe de la Jonction est un mouvement citoyen fondé en 2009 par l'Association des habitant.e.s de la Jonction (AHJ), l'association Ecoquartiers-Genève (EQGE), la Fédération des artistes de Kugler (FAK) et la Maison du quartier de la Jonction (MW). Il a été rejoint par l'association du Canoë-Club de Genève (CCG), l'Association pour la reconversion vivante des espaces (ARVe), l'association Le Rhône pour tous dans le respect de chacun (RPT) et le collectif Nicoletta (NIC). Ces 8 associations se sont fédérées en association faitière en 2019.

Les Jardins de la Jonction est un groupe d'associations ayant pour but de faire vivre le lieu à travers une programmation et des activités qui répondent aux problématiques et aux enjeux du site.

Dans la continuité des actions que nous, Forum Pointe de la Jonction et Jardins de la Jonction, avons entreprises depuis plusieurs années pour qu'enfin la pointe de la Jonction soit restituée à la jouissance des genevoises et des genevois sous la forme d'un parc public, nous vous faisons parvenir une pétition demandant une ouverture à l'année de la plateforme TPG, selon des horaires clairs et en formalisant le dispositif d'occupation transitoire par une convention signée entre la ville de Genève et les associations actives sur le site.

En vous remerciant par avance de votre soutien à cette demande citoyenne, nous vous prions, Mmes et MM les Conseillères et Conseillers Municipaux, de croire à l'expression de notre considération respectueuse.

Pour le Forum Pointe de la Jonction et
les Jardins de la Jonction,

Silvio Albino, Maison du Quartier de la Jonction



La Pointe de la Jonction, c'est déjà un parc !

Pour une ouverture à l'année de la plateforme TPG, jusqu'au démarrage des travaux du parc

À l'été 2016, les 5'475 signataires de la pétition pour un parc à la Pointe de la Jonction avaient clairement exprimé leur souhait que la plateforme TPG soit mise à disposition de la population dès le départ des bus. Cette volonté de faire vivre le site répond à un besoin réel d'espace public appropriable, besoin que la récente pandémie a exposé avec éclat.

Aujourd'hui, la création d'un parc public dans ce lieu unique est validée par le canton et la Ville de Genève. L'image directrice doit être finalisée, le plan de site élaboré et adopté par le Conseil d'Etat, afin de permettre le démarrage des travaux d'aménagement, le plus vite possible.

Depuis le départ des bus, en décembre 2020, la plateforme TPG offre un espace libre généreux et flexible, dans lequel des associations ont proposé une vaste palette d'activités ouvertes à un large public. Cette présence fait d'ores et déjà vivre un parc, et permet de tester et d'anticiper les usages futurs.

Considérant :

- le bilan positif de la saison 2022
- le manque criant d'espaces publics et verts dans le quartier de la Jonction
- la nécessité de mettre à disposition de la population des espaces de déassement

Les signataires de la pétition demandent :

- que la plateforme TPG soit ouverte au public à l'année, selon des horaires clairs
- que la Ville de Genève en assure la salubrité et la sécurité
- que le dispositif d'occupation transitoire du site soit formalisé par une convention entre la Ville de Genève et le Collectif d'occupation temporaire, regroupant les associations actives sur le site de la Pointe

Nom	Prénom	Signature

À retourner d'ici au 30 septembre 2022 à : Maison du Quartier de la Jonction, 18 bis avenue Ste Clotilde, 1205 Genève